



Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC (PARCIC)



Note d'information sur le PARCIC Actualisation : 01/09/2020

1. Fiche signalétique

Titre du programme	Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC (PARCIC).
Instrument de financement	- 11 ^{ème} Fonds européen de développement (FED) et République Fédérale d'Allemagne.
Réf. Convention de financement	- N°RCO/FED/039-813, signée le 7 avril 2017.
Zone bénéficiaire de l'action, localisation	- Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) / Région Afrique centrale (République d'Angola, République du Burundi, République du Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Démocratique de Sao Tomé & Príncipe, République Gabonaise, République de Guinée Equatoriale, République du Rwanda, République du Tchad) et siège de la CEEAC (Libreville)
Modalités de gestion	- Gestion directe par la Délégation de l'UE
Budget total du programme	<p>Le budget du PARCIC a connu plusieurs modifications depuis sa signature, celles-ci reflètent les changements intervenus pendant sa mise en œuvre. Il faut noter :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'intégration au PARCIC de l'appui de la GIZ au Programme Frontière de la CEEAC (R7) qui a fait l'objet d'un avenant signé le 19/12/2018,▪ Le désengagement de certains fonds du PARCIC (7,5 M€) pour permettre leur engagement sur d'autres priorités¹ :<ul style="list-style-type: none">▪ L'apport de fonds supplémentaire à la GIZ dans le cadre de la lutte contre le COVID 19 (2,5 M€ de l'UE et 0,5 M€ de l'Allemagne),▪ Le financement du PAIRIAC, programme destiné à appuyer la dynamique de rationalisation CEEAC/CEMAC afin de faciliter les échanges commerciaux en Afrique Centrale (2,35 M€),▪ Le financement du PARCIC II dans le cadre de l'appui à la réforme administrative, comptable et financière (2,5 M€). <p>Le budget actuel du PARCIC en EUR est le suivant :</p>

¹ Les fonds dégagés concernent pour l'essentiel les R2, R3 et R4 qui visent la réalisation efficace et efficiente du mandat de la CEEAC dans le champ des priorités stratégiques de l'APSA. Ces activités sont actuellement en standby. Le mandat a été donné à l'AT de concentrer pour l'instant ses efforts sur l'appui à la réforme de la CEEAC.

	<p>la CEEAC, de la DUE et des représentants techniques des Etats-Membres (UE/CEEAC) impliqués.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un comité technique chargé du suivi opérationnel, administratif et financier et technique des activités du programme et de ses composantes. Il est composé de l'AT qui assure le secrétariat, des représentants techniques des instances de la CEEAC, du coordonnateur de la cellule d'appui à l'ordonnateur régional, du représentant de la Délégation de la UE et de toute autre structure jugée pertinente/concernée (représentants EM-CEEAC et/ou des ambassades d'EM-UE, agences d'exécution). - Des Groupes de travail spécifiques aux résultats du programme. Ils sont composés de l'AT qui assure le secrétariat, des représentants techniques des instances de la CEEAC, du coordonnateur de la cellule d'appui à l'ordonnateur régional, du représentant de la DUE et de toute autre structure jugée pertinente/concernée. - Une Unité de Gestion du Programme. L'Unité de gestion du programme (UGP) basée à Libreville est responsable de la coordination, du suivi et de la communication sur le programme. Cette UGP est composée du Coordonnateur du PARCIC et de l'AT/Transtec.
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la stabilité politique régionale et la gouvernance démocratique en Afrique Centrale à travers l'appui à la consolidation de la paix des communautés économiques régionales.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - OS1 (composante 1) : appuyer le processus des réformes institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC et de son Secrétariat général. - OS2 (composante 2) : appuyer la réalisation efficace et efficiente du mandat de la CEEAC dans le champ des priorités stratégiques de l'APSA. - OS3 (composante 3) : appuyer la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles, y compris la criminalité faunique, le trafic du bois et des minerais selon un axe d'intervention sécuritaire. - OS4 (composante 4) : appuyer l'élaboration du cadre de coopération et renforcer les capacités régionales et nationales d'une gestion des frontières selon les orientations du PFUA et prenant en compte les spécificités de l'Afrique centrale.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat 0 : Ce résultat a été ajouté pour tenir compte des activités de coordination, suivi et communication du PARCIC mises en œuvre par l'AT/Transtec. - Résultat 1 : La CEEAC est accompagnée et assistée dans le pilotage du processus de réformes. Un diagnostic sur la mise en œuvre pérenne de l'ensemble des réformes est réalisé et validé. - Résultat 2 : Le cadre institutionnel de la CEEAC est renforcé et le protocole du COPAX réformé - à démontrer à travers une évaluation continue du processus de réforme en utilisant des indicateurs reconnus en la matière. - Résultat 3 : Les capacités institutionnelles de la CEEAC et les mécanismes d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de gestion de conflits sont développés et renforcés. - Résultat 4 : Les capacités de permanence de l'Etat-major Régional et la multi-dimensionnalité de la FOMAC sont renforcées. - Résultat 5 : La gestion administrative, comptable et financière de la CEEAC est renforcée.

	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat 6 : Les cadres législatifs nationaux et les capacités des pouvoirs publics sont renforcées pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles en Afrique centrale- y compris la criminalité faunique, le trafic du bois et le trafic des minerais. - Résultat 7 : Les capacités régionales et nationales sont renforcées et l'infrastructure des frontières d'Afrique centrale est améliorée.
--	---

2. Principaux résultats déjà obtenus à fin août 2020

2.1. Projet 1 : appui institutionnel (Transtec)

Remarque	Toutes les activités mises en œuvre ont été définies et programmées dans le cadre d'un Plan d'Action Global (PAG) qui a été validé par la CEEAC et l'UE.
Résultat 0	<p>R0.1 : communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de communication et de visibilité du PARCIC élaborée : celle-ci intègre également un renforcement des capacités du service de communication de la CEEAC ; - Supports de communication du PARCIC produits : (dépliants, roll up, blocs-notes, chemises, affiches, etc.) ils ont été produits et sont en cours de diffusion ; - Charte graphique de la CEEAC réalisée : elle a été validée et doit être utilisée sur tous les supports de communication et d'information de la CEEAC ; - Site web de la CEEAC rénové : celui-ci a été entièrement recréé et modernisé. Il doit permettre de fournir de l'information et de favoriser les interactions avec le public cible de la CEEAC. Le webmaster et l'informaticien de la CEEAC ont été formé à cet effet. <p>R0.2 : coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - COPIL/PARCIC : le COPIL conjoint avec ECOFAC6, qui devait avoir lieu en mars 2020 à Libreville a dû être reporté pour cause de pandémie ; - Groupe de Travail : de nombreuses réunions du Groupe de Travail ont lieu notamment dans le cadre du suivi et de la supervision des missions d'experts ponctuelles en cours. Beaucoup de ces réunions ont eu lieu en visioconférence compte tenu des mesures sanitaires ces derniers mois. <p>R0.3 : suivi et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre logique et Plan de Suivi & Evaluation (PSE) : ces outils sont élaborés pour les composantes 1, 3 et 4 ; - Stratégie de capitalisation : en cours d'élaboration.
Résultat 1	<p>R1.1 : dialogue politique sur la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en place du COREP : une note d'analyse a déjà été produite et un projet de règlement intérieur est en cours d'élaboration. <p>R1.2 : Plateforme régionale d'échange</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les TDR sont en cours d'élaboration. Cette activité doit aller de pair avec l'élaboration du Plan Stratégique à Moyen Terme 2021 – 2025 car la plateforme est un dispositif collaboratif qui doit entre autres faciliter les échanges entre la CEEAC, les PTF et les Etats Membres. <p>R1.3 : suivi & évaluation de la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisé en lien avec le R0.3. <p>R1.4 : refonte de l'encadrement juridique de la CEEAC</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Protocoles découlant du Traité : les TDR devant permettre le recrutement d'experts spécialisés pour élaborer les protocoles sont en cours d'élaboration. <p>R1.5 : amélioration des procédures internes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail approfondi a été fait afin de préparer la mise en place de la Commission de la CEEAC. Il faut noter en particulier : i) l'estimation du coût du nouveau cadre organique de la Commission, ii) la procédure de sélection des membres de la Commission, iii) une note sur l'exercice de la collégialité au sein de la Commission, iv) l'élaboration d'un projet de Règlement intérieur (RI) de la Commission et la mise à jour des RI du Conseil des Ministres et de la CCEG. - Textes d'application découlant du Statut du personnel : les projets de texte relatifs au classement des postes et à la rémunération du personnel de la communauté sont prêts pour être soumis au Conseil des Ministres.
Résultat 2	<ul style="list-style-type: none"> - Ces trois résultats font partie de la composante 2, composante mise en stand-by i) faute de pouvoir mobiliser à temps les fonds qui y étaient dédiés et ii) compte tenu des changements de priorités (lutte contre le COVID aux frontières, financement du PAIRIAC et du PARCIC II).
Résultat 3	
Résultat 4	
Résultat 5	
	<p>5.1 : Etat des lieux du dispositif de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux du suivi des recommandations des audits précédents : la réalisation de cet état des lieux a permis de constater que les recommandations des audits précédents qui datent de la période 2007 – 2011 n'ont pas fait l'objet d'une mise en œuvre suffisante. A cet effet, les recommandations non encore mises en œuvre ont servi de base à l'identification et à la planification des activités de la réforme des finances publiques de la CEEAC. <p>5.2 : Schéma directeur de la réforme administrative financière et comptable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a été réalisé de façon participative avec l'ensemble du personnel administration/finances de la CEEAC. Ce schéma directeur décrit de façon précise les actions à mener pour moderniser la gestion administrative, comptable, financières et des ressources humaines de la CEEAC. <p>5.3 : Outils de gestion des ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des fiches de postes. Celle-ci a été réalisée sur base du nouveau cadre organique de la Commission de la CEEAC. <p>5.4 : Réorganisation de la structure de gestion administrative, budgétaire et comptable (Gestion axée sur les résultats)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CEEAC 2021 – 2025 : celui-ci va constituer la feuille de route de la Commission pour les cinq ans à venir. Les TDR sont finalisés et les experts viennent d'être recrutés. Des ateliers d'élaboration et de validation sont prévus dans les Etats membres. Ce Plan doit être prêt pour la fin de l'année 2020. - Cadre conceptuel et règlement général de la comptabilité générale et budgétaire des Instances de la Communauté : Constitué de 3 volumes, ce document définit les normes et règles inspirées des normes IPSAS, OHADA, les directives CEMAC et UEMOA, applicables aux entités de la Communauté (Commission, Organes et institutions). Deux des trois volumes sont prêts. <p>5.5 : Mise en place d'un système intégré de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cahier des charges de l'ERP est élaboré. L'acquisition devrait se faire dans le cadre du PARCIC II. L'ERP devrait être opérationnel en 2022. En attendant et pour permettre à la CEEAC de démarrer l'année 2021 sur une base

	comptable solide, l'AT/Transtec est en train de travailler sur un dispositif transitoire de gestion budgétaire et comptable qui sera prêt pour l'exercice comptable 2021.
--	---

2.2. Projet 2 : appui contre le trafic des ressources naturelles (UNODC)

Résultat 6	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet a été mise en place et le recrutement de l'équipe d'experts a été finalisé ; - La stratégie de mise en œuvre ainsi que le plan de travail du projet, notamment au vu des orientations formulées par le Comité de Pilotage en novembre 2018, ont été revus et présentés aux autorités nationales en 2019 ; - La stratégie de communication et de visibilité a été élaborée et partagée avec la délégation de l'Union européenne à Libreville ; - La matrice indicative du cadre logique a été reconsidérée et finalisée pour présentation lors du prochain COPIL ; - Une révision des activités a été effectuée à la suite de la pandémie liée au COVID-19 ; - L'élaboration des produits de visibilité et communication a été lancée ; - Une stratégie de coopération entre les partenaires du programme (GIZ) ainsi qu'avec le projet ECOFAC-6 basée sur l'élaboration d'une matrice de synergies et le développement de notes conceptuelles a été élaborée ; - Les réunions de travail et planification avec les partenaires nationaux ont été tenues. <p style="color: red; margin-top: 10px;">Résultat 1 (6.1) : renforcer la capacité nationale à prévenir, détecter, enquêter, poursuivre et juger la criminalité contre les espèces sauvages et le trafic illicite de ressources naturelles en Afrique Centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude préliminaire sur le trafic illicite des minerais dans la zone TRIDOM a été finalisé et partagé avec la délégation de l'Union européenne ainsi que la CEEAC ; - Des rencontres ont notamment eu lieu avec des collègues de l'Union européenne, de la CEEAC, de l'ONUDC, des représentants d'ONG impliqués dans la lutte anti-braconnage de certaines autorités nationales et d'autres partenaires techniques et stratégiques concernées par le projet ; - Une étude sur le cadre juridique nationale des pays pilotes est en cours. <p style="color: red; margin-top: 10px;">Résultat 2 (6.2) : renforcer la coopération entre les Etats membres de la CEEAC pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic illicite de ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atelier régional parlementaire consacré à examiner l'application de la Convention CITES dans la zone CEEAC et d'en améliorer les mécanismes ainsi que sur la convention UNTOC et la criminalité faunique et de ressources naturelles a été organisé en mai 2019.
-------------------	--

	<p>Résultat 3 (6.3) : renforcer la capacité nationale à lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux qui facilitent la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic illicite de ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des rencontres avec les autorités impliquées dans la lutte contre la corruption ont été initiés au Gabon. <p>Depuis le début du confinement imposé par l'épidémie Covid19 en mars 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs réunions de travail en ligne entre les experts et la coordination projet, ainsi qu'avec des partenaires nationaux concernés par sa mise en œuvre et des partenaires techniques intervenant dans un domaine proche, notamment ont eu lieu : <ul style="list-style-type: none"> o Une réunion avec les partenaires techniques concernés par la mise en œuvre au Tchad du projet APEF rencontrés lors de la mission au Tchad, visant à définir les contours d'une collaboration pour la refonte du cadre légal de ce pays ; o Une réunion avec le directeur technique de l'Agence des Parcs Nationaux du Gabon ; - Poursuite de l'élaboration et modification des documents substantiels et techniques relatifs aux activités programmées pour les adapter aux restrictions de déplacements imposées par l'épidémie COVID19, dont l'élaboration achevée ou en cours des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Questionnaire modélisé pour l'évaluation et l'analyse du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la criminalité liée aux ressources naturelles en vue de la mise en place de la banque de données d'aide au renforcement du dispositif juridique et institutionnel pour les acteurs de la chaîne pénale dans les 06 pays pilotes, qui sera dynamique et actualisable pour prendre en compte la dimension transversale ; o Pré rapport d'analyse du cadre légal et institutionnel de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages protégées ; o Guide De Référence rapide à l'usage des acteurs de la chaîne pénale dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages protégées.
--	---

2.3. Projet 3 : appui au Programme Frontière (GIZ)

<p>Résultat 7</p>	<p>7.0 Mesures transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système de suivi du Projet d'Appui au PF-CEEAC a été établi, avec un fort accent sur les standards «ne pas nuire » et droits humains. - Les supports de communication de l'APF-CEEAC ont été produits (bannières du projet, fiches d'informations, présentations d'informations, un site web du projet au sein du site de la GIZ (www.giz.de/en/worldwide/86998.html) <p>Résultat 1 (7.1) : Fournir un appui au Secrétariat Général de la CEEAC afin de renforcer sa capacité de pilotage du Programme Frontière (PF)-CEEAC.</p>
--------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures d'activation de l'Unité Frontières de la CEEAC sont prises : Une proposition des mesures d'activation de l'Unité frontières a été soumise à la CEEAC pour analyse et action requises. <p>Résultat 2 (7.2) Renforcer la coopération et la coordination régionale sur le Programme Frontière (PF)</p> <p>2.1 (7.3) : Développer le cadre stratégique régional et les outils d'harmonisation du PF-CEEAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un soutien à l'élaboration d'une réponse régionale stratégique a été apporté à la CEEAC dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 : La stratégie régionale de riposte contre la COVID-19 adoptée par les ministres de la santé le 24 juin 2020 contient des éléments importants pour la stratégie de gouvernance des frontières. <p>2.2 (7.4) : Renforcer les capacités des acteurs clés dans les structures chargées de la gestion des frontières des pays pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations et des échanges d'expériences ont été initiés : Les préparatifs sont en cours pour des séminaires numériques sur les frontières fluviales et les droits de l'homme. <p>Résultat 3 : Une meilleure définition des frontières entre les pays pilotes, renforcement des cadres de coopération et mesures pilotes de la coopération transfrontalière.</p> <p>3.1 (7.6) Fournir un appui aux pays pilotes pour clarifier des sections prioritaires des lignes frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de travail et planification avec les partenaires nationaux ont été tenues : Une évaluation des étapes nécessaires pour la définition des frontières et des segments prioritaires est en cours avec les pays pilotes. <p>3.2 (7.5) Faciliter le développement des cadres de la coopération transfrontalière et [3.3] de la mise en œuvre des mesures pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les points focaux nationaux pour la gouvernance des frontières ont été identifiés : L'identification et la formulation des possibles projets de coopération transfrontalière sont en cours avec les structures nationales dans quelques pays pilotes mais ne peuvent être concrétisées qu'après des missions diagnostiques sur le terrain et la participation des parties prenantes locales.
--	--

3. Programmation septembre 2020 – août 2021

3.1. Projet 1 : appui institutionnel (Transtec)

Résultat 0	<p>R0.1 : Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diffusion des supports de communication va se poursuivre ainsi que le développement et la mise à jour régulière du site web de la CEEAC. Un suivi de l'utilisation de la nouvelle charte graphique va être réalisé ;
-------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Des notes d'information seront produites régulièrement pour tenir les parties prenantes informées des avancés du PARCIC ; - Le service communication va être équipé et formé à l'utilisation de logiciels de production communicationnelle. Une formation est également prévue en stratégie et plan de communication, calendrier de production et budget. <p>R0.2 : Coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - COPIL/PARCIC : le COPIL qui devait avoir lieu en mars 2020 à Libreville et qui a été reporté pour cause de pandémie devrait pouvoir se tenir en octobre ou novembre 2020 ; - Les réunions du Groupe de Travail vont se poursuivre sur une base thématique et en fonction des besoins ; <p>R0.3 : Suivi et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage de la collecte et du traitement des données de suivi et de capitalisation : le développement du suivi va se faire par cercles concentriques en commençant par le PARCIC, il sera ensuite étendu aux autres projets et actions mis en œuvre par la CEEAC moyennant un renforcement des capacités. L'objectif étant qu'à terme la CEEAC puisse bénéficier d'un dispositif de suivi robuste et flexible capable de rendre compte rapidement et de façon fiable des résultats obtenus.
<p>Résultat 1</p>	<p>R1.1 : Dialogue politique sur la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en place du COREP : cette activité va se poursuivre à travers l'organisation d'un atelier qui réunira la Commission de la CEEAC et les ambassadeurs des Etats membres. Il s'agira d'examiner et valider les projets de textes (règlement intérieur) et de faire démarrer les activités du COREP. <p>R1.2 : Plateforme régionale d'échange</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle doit être mise en place avant la fin 2020. Elle sera composée des représentants de la CEEAC, des PTF et des Etats Membres. Des réunions de la plateforme seront organisées avant la fin de l'année 2020 afin d'associer les parties prenantes à la validation et au financement du PSMT 2021-2025. <p>R1.3 : Suivi & évaluation de la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attention particulière est portée sur le suivi de la réforme. Ce suivi étant intégré au suivi tel que défini en R0.3. <p>R1.4 : Refonte de l'encadrement juridique de la CEEAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocoles découlant du Traité : une fois les TDR et les CV des experts approuvés, la mission d'appui à l'élaboration des protocoles va pouvoir démarrer avec comme priorité le protocole relatif à l'Union Economique en application du Traité révisé de la CEEAC.
<p>Résultat 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines activités liées à ces résultats seront peut-être mises en œuvre dans les prochains mois si l'avenant d'augmentation du budget de l'AT/Transtec actuellement en cours de discussion est signé.
<p>Résultat 3</p>	
<p>Résultat 4</p>	
<p>Résultat 5</p>	<p>5.3 : Outils de gestion des ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agira, lorsque les profils de postes de la Commission auront été validés, d'apporter un appui pour la mise en place d'une Commission de recrutement et d'un système d'évaluation du personnel. Ceci devrait être opérationnel en début 2021. <p>5.4 : Réorganisation de la structure de gestion administrative, budgétaire et comptable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CEEAC 2021 – 2025 : il est prévu plusieurs ateliers dans les Etats Membres de la CEEAC pour discuter des axes d'intervention de l'institution pour les cinq prochaines années. Ces ateliers, qui seront animés par des experts en planification stratégique,

	<p>doivent aboutir à un projet de PSMT qui sera soumis au Conseil des Ministres de la CEEAC. Cette activité sera suivie de l'élaboration du cadre et de la structure des programmes, du budget, de la comptabilité générale et analytique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre Conceptuel et règlementaire général : Finalisation du cadre conceptuel et règlementaire général de la comptabilité générale et budgétaire de la CEEAC. Ce cadre conceptuel sera soumis au conseil de Ministres pour adoption, qui le rendra d'application générale. - Structure organisationnelle budgétaire et comptable : Elaboration des nomenclatures budgétaires, programmes et plan comptable de la commission de la CEEAC. <p>5.5: Mise en place d'un système intégré de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur informatique : Il est indispensable, à la suite de l'élaboration du PSMT 2021-2025 et dans la perspective de l'établissement de la CEEAC dans le nouveau bâtiment donné par l'Etat gabonais, d'en établir le schéma directeur informatique (SDI). Celui-ci précisera non seulement les applications qui seront ou devront être utilisées par la CEEAC en lien ou non avec l'ERP, mais également l'infrastructure qu'il conviendra de mettre en place et donc les investissements à prévoir (serveurs, câblage, data center, etc.) et les études spécifiques restant à réaliser. - Gestion de la phase de migration de l'ancien système d'information budgétaire et comptable au nouveau système en construction : Il est proposé en attendant l'acquisition de l'ERP d'utiliser le logiciel comptable de gestion des projets « TOM2PRO » disponible à la CEEAC pour assurer le suivi comptable des opérations comptables et le suivi du patrimoine. Une base de données conçue sur Excel permettra de démarrer le budget 2021 en termes de programmation et de suivi pour l'année 2021. Pendant cette phase, il est impératif pour la CEEAC de procéder à l'inventaire physique des biens, leurs valorisations et leurs saisies dans la base comptable. Il est urgent de mettre à jour la comptabilité générale pour l'exercice 2020, de clôturer les comptes, faire certifier les états financiers et reporter les soldes comptables dans le nouveau système à partir des tableaux de passage. <p>5.7: Cadre institutionnel et opérationnalisation du service de passation des marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code des marchés de la Communauté : Il est prévu l'élaboration d'un texte d'application du règlement financier portant code des marchés de la CEEAC. Ce code, qui précède la mise en place du service et l'élaboration des outils opérationnels de gestion des marchés publics, précisera les procédures, les acteurs et les autorités et organes de passation des marchés de l'institution.
--	--

3.2. Projet 2 : appui contre le trafic des ressources naturelles (UNODC)

Résultat 6

- Les supports de communication et visibilité seront produits et seront diffusés lors des activités ;
- Des notes conceptuelles et d'information concernant les activités menées seront produites régulièrement pour tenir les parties prenantes informées des avancés de la mise en œuvre du projet ;
- Des systèmes de visioconférence seront distribués aux partenaires nationaux (Ministères de l'Environnement et de Justice) ;
- Deux webinars régionaux de haut niveau seront organisés :
 - o Un webinar avec la participation des deux personnes focales - l'une du départemental ministériel en charge de la problématique environnementale, l'autre du ministère de la Justice - de chacun des six (6) pays prioritaires, soient douze (12) personnes en cours d'identification par la CEEAC, sera organisé afin de les sensibiliser et mobiliser aux grands axes et modalités de mise en œuvre du plan d'action, notamment pour la désignation dans chaque pays d'un groupe de travail représentatif de l'ensemble des institutions concernées
 - o Un webinar régional avec la participation d'un haut responsable ou autorité de chacune des six (6) institutions impliquées – Administration environnementale, Justice, Agence Nationale d'Investigation Financière, Police, Gendarmerie, Douanes et Forces armées – des six (6) pays prioritaires, identifiés grâce à la mobilisation des personnes focales précédemment réunies, soit trente-six (36) personnes, sera organisé afin de les réunir pour travailler sur les points clés de la mise en œuvre du projet (Coopération et Renseignement) et les sensibiliser à l'importance de leur contribution pour l'identification dans chacun de leur pays d'une équipe de travail pérenne composée de vingt-cinq (25) personnes représentatives des institutions concernées.
 - o Six webinars nationaux seront organisés avec l'équipe de travail composée de vingt-cinq (25) personnes représentatives des institutions concernées, pour organiser et initier comme suit la mise en œuvre des activités programmées pour 2020 :
 - Sélection/identification d'équipes nationales de formateurs avec rédaction d'un protocole d'accord interinstitutionnel,
 - Création d'une plateforme informatique de renforcement juridique et institutionnel sur la base des réponses au questionnaire modélisé,
 - Identification/mobilisation d'une équipe de travail pour l'élaboration partenariale d'un Guide de Référence Rapide à usage des acteurs de la chaîne pénale concernée, sur la base d'un canevas modélisé ; et
 - Création d'une plateforme informatique d'aide à l'orientation d'enquête.
- Des consultations avec des représentants et assistants techniques de la CEEAC, de l'UE et de l'ONUDC seront organisés pour élaborer la « feuille de route » des activités programmées et définir celle qui concerne les activités à venir relatives à la coopération internationale et aux enquêtes financières.
- Deux études sur la criminalité transfrontalière dans la zone TRIDOM et Tri-national de la Sangha seront menés.

3.3. Projet 3 : appui au Programme Frontière (GIZ)

Résultat 7

7.0 Mesures transversales

Résultat 1 (7.1) : Fournir un appui au secrétariat général de la CEEAC afin de renforcer sa capacité de pilotage du Programme Frontière (PF)-CEEAC.

- **Réunion annuelle CER & PFUA** : Un échange d'expériences entre le programme frontière de la CEEAC, les autres programmes frontières des CER et le personnel du programme frontière de l'Union Africaine est prévu, soit en présentiel, soit virtuellement. En outre, un échange d'expériences avec la CEDEAO sur les expériences en matière de commerce transfrontalier est prévu.
- **Renforcement des capacités des experts de l'Unité du PF-CEEAC** : En particulier, dès que la nouvelle unité sera en place, un soutien technique aux membres de l'unité frontalière de la CEEAC sera apporté (formation sur les thématiques liées à la Gestion des frontières et fourniture d'équipements pour améliorer les conditions de travail). Avec la nouvelle composante COVID-19, cet appui va également inclure le domaine de la santé publique en lien avec la gouvernance des frontières.
- **Contributions financières aux conférences, ateliers, etc.** : Les formats de conférence virtuelle, en particulier, seront soutenus financièrement et techniquement dans les mois à venir (fournitures de matériel et logiciels appropriés pour faciliter les visioconférences). Les réunions physiques seront appuyées si possible et raisonnable.

Résultat 2 (7.2) Renforcer la coopération et la coordination régionale sur le Programme Frontière (PF)

2.1 (7.3) : Développer le cadre stratégique régional et les outils d'harmonisation du PF-CEEAC

- **Développement d'une stratégie régionale frontières et adoption** : Initialement axée sur la stratégie régionale pour une réponse commune et coordonnée aux crises sanitaires dans la région, la stratégie sera développée et élargie.
- **Missions diagnostiques et appui conseils expert auprès des pays non-pilotes** : Des missions pour évaluer précisément les réalités sur le terrain et les approches de la coopération stratégique seront organisées après la réouverture des frontières. Entre-temps, des réunions virtuelles sont programmées avec les partenaires clés pour des échanges afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation actuelle des structures en charge des frontières.

2.2 (7.4) : Renforcer les capacités des acteurs clés dans les structures chargées de la gestion des frontières des pays pilotes

- **Échanges d'expériences entre EM CEEAC & EM UA sur les thématiques liées à la gestion des frontières et à la coopération transfrontalière** : comme au niveau institutionnel, un échange d'expériences devrait également avoir lieu au niveau des acteurs des États membres afin de connaître le potentiel de coopération transfrontalière et de bénéficier des expériences des autres régions.

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins en formation et facilitation des mesures de formations pour les points focaux frontières des EM : en échange direct avec les points focaux, évaluation des formations nécessaires (p.ex. techniques de délimitation et démarcation, négociations, coopération, droits de l'homme) et organisation d'un soutien approprié. <p>Résultat 3 : Une meilleure définition des frontières entre les pays pilotes, renforcement des cadres de coopération et mesures pilotes de la coopération transfrontalière.</p> <p>3.1 (7.6) Fournir un appui aux pays pilotes pour clarifier des sections prioritaires des lignes frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux commissions mixtes : Soutien pour réunions, négociations, recherche de documents etc. - Soutien aux Commissions Nationales des Frontières : Assistance et conseils techniques en délimitation, démarcation, réforme de commissions, soutien en équipements, appui financier pour la réalisation des travaux de bornage - Identification besoins concrets des segments / frontières prioritaires : Missions de terrain pour évaluer les besoins et la situation initiale ; Mission à Bangui aussi pour évaluation de la situation sécuritaire <p>3.2 (7.5) Faciliter le développement des cadres de la coopération transfrontalière et [3.3] de la mise en œuvre des mesures pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui pour la conception de la coopération transfrontalière au niveau sous-régional : évaluation du potentiel de coopération transfrontalière dans les régions pilotes en coopération avec les autorités administratives et la société civile locale sur place. - Appui aux projets de services sociaux et projets pilotes CTF - Sensibilisation, formation en droits humains, genre, lutte contre la criminalité transfrontalière et la corruption aux frontières : en coopération avec les ONG et autorités locales, des mesures de sensibilisation par la formation, des campagnes de communication et la préparation de matériel d'information seront soutenues. <p>Activités liées à la lutte contre le COVID-19 dans les zones frontalières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la CEEAC dans la collecte d'informations COVID-19 dans les régions frontalières et le développement d'une approche coordonné : soutien pour l'analyse d'un outil (numérique) adapté et efficace pour la collecte et l'analyse des données relatives aux foyers et élaboration de stratégies régionales pour leur confinement - Appui à la CEEAC pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication de "COVID-19 aux frontières" : appui au développement d'une communication commune sur le virus et les canaux de communication dans les régions frontalières - Sensibilisation des CNF sur la COVID-19 et les mesures nécessaires afin de permettre une réouverture coordonnée et sécurisée des frontières : soutien à la coopération stratégique transfrontalière en vue de l'adoption de mécanismes standards au niveau régional - Sensibilisation des populations frontalières par rapport aux mesures de prévention, sensibilisation des camionneurs etc. : soutien des campagnes de communication, par exemple via un quiz sur les téléphones portables
--	--

	- Fourniture et distribution des dispositifs d'hygiène au sein des communautés transfrontalières
--	---